

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-sept mars, à 20h30, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Alain MOMON, Maire.

**Etaient présents:**

Alain MOMON, Daniel DESSOGNE, Eric SAINT SEBASTIEN, Brigitte GOUYON, Michel DOYEN, Alain GUYONNET, Hermann TYNDAL, Daniel PIGNOT, Olivier BEUDAERT, Gerty EMBOULÉ, Geneviève DARGNAT, Régine BRAUN, Pascale PALARD, Sébastien DERREUMAUX et Adeline FAIDER-LOGET

**Absents excusés avec procuration:**

Maud THOURY pouvoir à Daniel DESSOGNE  
Bernadette CAPDEVILLE pouvoir à Hermann TYNDAL  
Josiane PACHOLKI pouvoir à Geneviève DARGNAT  
Valérie BOCQUEL pouvoir à Brigitte GOUYON  
Elisabeth FRONTIN pouvoir à Eric SAINT SEBASTIEN

**Absents :** Sébastien PELLERIN, Nicolas POUZET et Nassima VIGUIER

Formant la majorité des membres présents, il a été procédé à la désignation d'un **secrétaire de séance** : Daniel DESSOGNE

## ORDRE DU JOUR

1. Validation des PV des derniers Conseils municipaux
2. Approbation du Compte Financier Unique CFU 2024
3. Affectation des Restes à réaliser 2024
4. Affectation des résultats 2024 sur le budget 2025
5. Vote des taux d'impositions 2025
6. Attributions des subventions 2025 aux associations
7. Vote du Budget primitif 2025
8. Fongibilité des crédits en section de Fonctionnement et d'Investissement
9. Vote des tarifs communaux 2025
10. Ouvertures de postes pour avancement de grade 2025
11. Déclaration d'Intention d'Aliéner
12. Modification des indemnités des élus
13. Subvention pour des travaux d'urgences pour l'église Saint Fortuné

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h30, constate que le quorum est atteint.

### Validation des PV des derniers Conseils municipaux

Le Conseil municipal valide les PV du Conseil municipal du 15 janvier 2025 et du 20 février 2025

## 1. Approbation du Compte Financier Unique 2024

Après que Monsieur le Maire se soit retiré de la salle, le Conseil municipal a approuvé, à l'unanimité des membres présents, les résultats du Compte Financier Unique 2024 suivant :

		Dépenses	Recettes	Résultats
<b>Réalisation de l'exercice 2024</b>	Fonctionnement	3 133 371,81 €	3 991 734,13 €	858 362,32 €
	Investissement	1 582 631,69 €	996 375,25 €	- 586 256,44 €
<b>Reports des résultats de l'exercice 2023</b>	Fonctionnement		3 477 326,47 €	3 477 326,47 €
	Investissement	881 616,49 €		- 881 616,49 €
<b>Résultats Exercice 2024</b>	Fonctionnement	3 133 371,81 €	7 469 060,60 €	4 335 688,79 €
	Investissement	2 464 248,18 €	996 375,25 €	- 1 467 872,93 €
<b>Reste à Réaliser</b>	Investissement	1 288 641,59 €	553 175,30 €	- 735 466,29 €

## 2. Approbation des Restes à Réaliser 2024

Au vu des opérations d'investissement engagées en 2024, le Conseil municipal a approuvé à l'unanimité des membres présents les restes à réaliser tant en dépenses qu'en recettes. Ces montants seront reportés sur le budget primitif 2025 :

libellés	chapitres	Dépenses	Recettes
<b>Chapitre 21</b>			
<b>212 – Agencements et aménagements de terrains</b>	21	8 676,68 €	
<b>2138 – Autres constructions</b>	21	10 709,88 €	
<b>2151 – Réseaux de voirie</b>	21	3 271,38 €	
<b>2156 – Matériel et outillage d'incendie</b>	21	6 216,00 €	
<b>2158 – Autres installations, matériel et outillages</b>	21	410,80 €	
<b>2188 – Autres immobilisations corporelles</b>	21	1 279,20 €	
<b>Total</b>	<b>21</b>	<b>30 563,94 €</b>	
<b>Chapitre 23</b>			
<b>231 – Constructions et voirie</b>	23	1 258 077,65 €	
<b>Total</b>	<b>23</b>	<b>1 258 077,65 €</b>	
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>		<b>1 288 641,59 €</b>	
<b>Chapitre 13</b>			
<b>1322 – Régions</b>			201 481,30 €
<b>13361 – Dotation de Soutien à l'Investissement Local</b>			351 694,00 €
<b>TOTAL DES RECETTES</b>			<b>553 175,30 €</b>

### 3. Affectation des Résultats 2024 sur 2025

Après avoir validé le compte financier unique 2024 et les restes à réaliser 2024, Monsieur DESSOGNE, Adjoint au Maire en charge des Finances, a énoncé à l'assemblée délibérante, les résultats de l'exercice de 2024 qui seront reportés au BP 2025 :

		Dépenses	Recettes	Résultats
Réalisation de l'exercice 2024	Sect. Fonct <sup>t</sup>	3 133 371,81 €	3 991 734,13 €	858 362,32 €
	Sect. Invest <sup>t</sup>	1 582 631,69 €	996 375,25 €	- 586 256,44 €
Reports des résultats de l'exercice 2023	Sect. Fonct <sup>t</sup>		3 477 326,47 €	3 477 326,47 €
	Sect. Invest <sup>t</sup>	881 616,49 €		- 881 616,49 €
Résultats Exercice 2024	Sect. Fonct <sup>t</sup>	3 133 371,81 €	7 469 060,60 €	4 335 688,79 €
	Sect. Invest <sup>t</sup>	2 464 248,18 €	996 375,25 €	- 1 467 872,93 €
Restes à réaliser 2024 à reporter sur 2025	Sect. Fonct <sup>t</sup>			
	Sect. Invest <sup>t</sup>	1 288 641,59 €	553 175,30 €	- 735 466,29 €
Résultats Globaux Exercice 2024	Sect. Fonct <sup>t</sup>	3 133 371,81 €	7 469 060,60 €	4 335 688,79 €
	Sect. Invest <sup>t</sup>	3 752 889,77 €	1 549 550,55 €	- 2 203 339,22 €
		<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>	
Affectation des résultats sur le budget 2025			2 132 349,57 €	
section de fonctionnement =				
Compte 002 - Recettes	Sect. Fonct <sup>t</sup>		2 132 349,57 €	
section d'investissement =				
Compte 1068 - affectation	Sect. Invest <sup>t</sup>		2 203 339,22 €	
Compte 001 - Déficit 2024	Sect. Invest <sup>t</sup>	1 467 872,93 €		
Report des Restes à Réaliser	Sect. Invest <sup>t</sup>	1 288 641,59 €	553 175,30 €	
	total	2 756 514,52 €	2 756 514,52 €	

*Après débat, le Conseil municipal a autorisé, à l'unanimité des membres présents, les affectations des résultats 2024 sur le BP 2025*

### 4. Attribution des subventions 2025 aux associations

Monsieur BEUDAERT, Conseiller délégué à la vie associative, a présenté les différentes demandes de subvention de chaque association pour l'année 2025,

Associations Service vie associative	Demande 2025	Montant retenu du conseil	Elu se retirant du vote (Membre bureau)	Vote
Anciens Combattants	700 €	700 €		POUR à l'unanimité
Club d'Anglais pour Tous	1 000 €	1 000 €	G. DARGNAT	POUR à la majorité
ASEGALE	1 500 €	1 500 €		POUR à l'unanimité
Chasse	500 €	500 €		POUR à l'unanimité

Club du temps Libre	6 000 €	3 000 €		POUR à l'unanimité
Club Multimédia	300 €	300 €		POUR à l'unanimité
FCPE	1 000 €	1 000 €		POUR à l'unanimité
ESVC	12 500 €	13 150€		POUR à l'unanimité
Le Panorama	3 000 €	3 000 €	A. FAIDER LOGET	POUR à la majorité
Le Panorama pour le CCA	5 500€	5 500€	A. FAIDER LOGET	POUR à la majorité
JSP Champagne	2 100 €	1 000 €		POUR à l'unanimité
Le Panier Chantant	800 €	800 €	R. BRAUN	POUR à la majorité
Les Archers des 7 moulins	1 000 €	1 000 €		POUR à la majorité
Scrapbooking	1 200 €	1 200 €		POUR à l'unanimité
Tennis Club	400 €	400 €		POUR à l'unanimité
Les Majorettes	1 700 €	1 700 €		POUR à l'unanimité
Anim Vernou	400 €	400 €		1 Contre (E. FRONTIN) 1 Abstention (P.PALARD)
La Plume Vernoucelloise	3 000 €	3 000 €		POUR à l'unanimité
FOOTBALL CLUB	2 000 €	1 000 €		POUR à l'unanimité
Club Pénéla	500 €	500 €		POUR à l'unanimité
Les Petits Félics de Vernou	900 €	800 €		POUR à l'unanimité
Vivons en Fête (Pour les actions mairie)	11 950 €	11 950 €		POUR à l'unanimité
<b>Montant total alloué</b>	<b>57 950.00 €</b>	<b>53 400.00€</b>		
<i>Enveloppe pour subventions diverses</i>		<i>16 600.00 €</i>		
<b>MONTANT TOTAL au compte 6574</b>	<b>70 000.00 €</b>	<b>70 000.00 €</b>		

*Après débat, le Conseil municipal a délibéré sur le montant alloué à chaque association, soit un montant total au compte 6574 de 70 000 €.*

#### 5. Vote des taux d'imposition 2025

Au vu des bases d'imposition prévisionnelle 2025, le Maire a proposé à l'Assemblée de ne pas augmenter les taux d'imposition pour l'année 2025.

	<b>BASE D'IMPOSITION EFFECTIVES 2024</b>	<b>Taux voté en 2024</b>	<b>BASE D'IMPOSITION PREVISIONNELLE 2025</b>	<b>Taux proposé pour 2025</b>	<b>Produits référence 2025</b>
<b>TFB</b>	4 296 743 €	<b>38,71</b>	4 380 000 €	<b>38,71</b>	1 695 498 €
<b>TFNB</b>	79 504 €	<b>61,89</b>	80 600 €	<b>61,89</b>	49 883 €
<b>TH</b>	345 986 €	<b>11,02</b>	327 500 €	<b>11,02</b>	36 091 €
					<b>1 781 472 €</b>

*Le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte de pas augmenter les taux d'imposition 2025 et adopte cette délibération.*

## 6. Tarifs communaux 2025

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, a décidé d'augmenter les tarifs communaux des concessions cimetières et des locations de salle à hauteur de 2 % (inflation).

Ces nouveaux tarifs seront appliqués dès le 28 mars 2025, à savoir :

<b>CIMETIERE</b>	<b>Montant</b>
Concession : 30 ans	246 €
Concession : 50 ans	370 €
Columbarium : 15 ans	383 €
Columbarium : 30 ans	542 €
Cavurne : 15 ans	153 €
Cavurne : 30 ans	305 €
Plaque de fermeture	132 €
Plaque pour la stèle du « Jardin du Souvenir »	87 €
<b>LOCATIONS</b>	<b>Montant</b>
Location de la salle polyvalente et de la Maison des Associations du vendredi 18 h au dimanche 18 h	573 €
Location de la vaisselle à la Maison des Associations	61 €
Location à la Maison des Associations pour 24 h maximum	344 €
Location à la Maison des Associations pour une réunion de 3h maximum en journée ou en soirée pour des associations ou entreprises extérieures	57 €

*Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, a adopté les nouveaux tarifs communaux 2025.*

## 7. Vote du budget 2025

Monsieur le Maire et Daniel DESSOGNE, Adjoint au Maire chargé des Finances ont présenté le budget primitif 2025 préparé avec la reprise des restes à réaliser 2024, à savoir :

## SECTION FONCTIONNEMENT

	DEPENSES			RECETTES	
011	Charges à caractère général	1 553 150,00 €	70	Produits des services	246 000,00 €
012	Charge de personnel	1 850 000,00 €	73	Impôts et taxes	2 728 370,00 €
014	Atténuation de produits	38 500,00 €	74	Dotations et participations	722 807,00 €
65	Autres charges de gestion courante	233 600,00 €	75	Autres produits de gestion courante	40 000,00 €
66	Charges financières	90 000,00 €	013	Atténuation de charges	10 000,00 €
67	Charges exceptionnelles	4 000,00 €	76	Produits financiers	28 000,00 €
<b>Dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>3 769 250,00 €</b>		<b>Recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>3 775 177,00 €</b>
042	Dotations aux provisions	9 046,26 €	042	Opé. D'ordre de transfert entre Sections	
<b>023</b>	<b><i>Virement à la section d'investissement</i></b>	<b>2 129 230,31 €</b>			
002	Résultat reporté de fonctionnement		002	Résultat reporté de fonctionnement	2 132 349,57 €
<b>Dépenses totales de fonctionnement</b>		<b>5 907 526,57 €</b>		<b>Recettes totales de fonctionnement</b>	<b>5 907 526,57 €</b>

## SECTION INVESTISSEMENT

	DEPENSES			RECETTES	
16	Remboursement d'emprunts (capital)	420 000,00 €	13	Subventions d'investissement	229 000,00 €
10	Dotations et fonds d'investissement	5 000,00 €			
20	Immob. Incorporelles	21 000,00 €	13	Subventions d'investissement (RàR)	553 175,30 €
20	Immob. Incorporelles (RàR)		10	FCTVA & TLE	122 528,31 €
204	Subventions d'équipement versées	5 000,00 €	11	FCTVA & TLE (RàR)	
21	Immob. Corporelles	530 500,00 €	1068	Affectation du résultat	2 209 339,22 €
21	Immob. Corporelles (RàR)	30 563,94 €	16	Recours à l'emprunt	- €

23	Immobilisations en cours	1 509 204,88 €	024	Produits des cessions	- €
23	Immobilisations en cours (RàR)	1 258 077,65 €	024	Produits des cessions (RàR)	
	<b>Dépenses réelles d'investissement</b>	<b>3 779 346,47 €</b>		<b>Recettes réelles d'investissement</b>	<b>3 108 942,83 €</b>
			040	Opé. D'ordre en sections	9 046,26 €
041	Opé. Patrimoniales		<b>021</b>	<b>Virt de la section de fonctionnement</b>	<b>2 129 230,31 €</b>
001	Résultat reporté d'investissement	1 467 872,93 €	001	Résultat reporté d'investissement	
	<b>Total cumulé des dépenses d'investissement</b>	<b>5 247 219,40 €</b>		<b>Total cumulé des recettes d'investissement</b>	<b>5 247 219,40 €</b>

*Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, a adopté le budget primitif 2025.*

#### **8. Fongibilité des crédits en section de Fonctionnement et d'Investissement**

Après débat, le Conseil municipal a donné, à l'unanimité des membres présents, l'autorisation au Maire de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du vote budget 2025.

#### **9. Création de quatre postes dans le cadre des avancements de grade**

Considérant que les agents titulaires de la collectivité peuvent bénéficier d'un avancement de grade, à la suite de la réussite d'un concours, d'un examen ou encore par le biais de l'avancement à l'ancienneté, le Conseil municipal a approuvé à l'unanimité des membres présents, la création de quatre postes à compter de ce jour pour :

- deux postes permanents à temps complet d'Agents de maîtrise principaux ;
- un poste permanent à temps complet d'ATSEM principal de 1ère classe ;
- un poste permanent à temps complet de Rédacteur principal de 1ère classe ;

#### **10. Déclaration d'Intention d'Aliéner**

Le Conseil municipal a validé les Déclaration d'Intention d'Aliéner signées depuis la séance du conseil du 20 février 2025, à savoir :

- DIA n°202400007 : Aliénation d'une parcelle d'une superficie de 800 m<sup>2</sup>, correspondant à une habitation de 117 m<sup>2</sup> habitable, sise Chemin des Sables, pour un montant de 320 000 € ;
- DIA n°202400008 : Aliénation d'une parcelle d'une superficie de 613 m<sup>2</sup>, correspondant à une habitation de 100 m<sup>2</sup> habitable, sise rue des Cars, pour un montant de 275 000 €

### **11. Modification des indemnités des élus**

La Préfecture en date du 20 mars 2025, nous a signalé une erreur sur le calcul de l'enveloppe indemnitaire maximale. Le Maire a donc proposé de faire voter au Conseil municipal les taux suivants :

- Maire 42,60 %
- Adjoint au Maire 14,60 %
- Conseiller municipaux Délégués 3,60 %

***Le Conseil municipal a l'unanimité des membres présents a voté les nouveaux taux pour le Maire, les Adjoint au Maire et les Conseillers municipaux Délégués.***

### **12. Demande de subventions pour des travaux d'urgence à l'église Saint Fortuné**

Daniel Dessogne, Adjoint au Maire en charge des Finances, a rappelé que l'accès principal à l'église Saint Fortuné est condamné depuis septembre 2024 à la suite de chute d'un morceau de parement autour de la rosace.

Un architecte mandaté par la commune a défini des travaux d'urgence à effectuer pour permettre la réouverture du portail principal et sécuriser le bâtiment dans l'attente de la réalisation de travaux beaucoup plus conséquents.

Ces travaux d'urgence peuvent être partiellement subventionnés par la Direction Régionale des Affaires Culturelle (DRAC), la Région et le Département.

***Le Conseil municipal a autorisé, à l'unanimité des membres présents, le Maire à solliciter ces subventions et à signer tous les documents y afférents.***

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 22h15

*Le secrétaire de séance,  
Daniel DESSOGNE*

*Le Maire,  
Alain MOMON*